



# Sport scolaire ou sport à l'école ?

**Le « sport scolaire » est-il soluble dans le « sport à l'école » ? Alors que se mettent en place les nouveaux rythmes scolaires, de multiples intervenants sont désormais amenés à proposer des activités sportives aux élèves. D'où l'intérêt de rappeler la distinction entre ces deux notions. Et de s'assurer qu'elle est partagée.**

À L'HEURE OÙ L'ÉCOLE S'OUVRE AUX CLUBS SPORTIFS

# Une question existentielle

**Le « sport à l'école » représente-t-il une menace pour l'EPS et le « sport scolaire » Usep ? À notre demande, les acteurs concernés (ministères, fédérations, élus locaux, etc.) se sont positionnés à partir de la définition qu'ils donnent de l'un et de l'autre.**

« **H**istorique ». C'est ainsi que Denis Masegla, président du Comité national olympique et sportif français (CNOSF), qualifiait en septembre dernier la convention de partenariat qu'il venait de signer avec les ministères de l'Éducation nationale et des Sports. De manière officielle, le sport civil entrait dans l'école par la grande porte. Le texte affiche en effet la volonté de faciliter les liens entre le monde scolaire et le mouvement sportif, pour « favoriser, sur l'ensemble du territoire, l'accès à la pratique d'activités physiques et sportives diversifiées à l'école, en complément de l'EPS, dans le cadre des sections

sportives scolaires, des associations sportives d'école et d'établissement mais aussi de clubs dans le temps périscolaire et extrascolaire ».

Ce rapprochement n'est pas un fait du hasard : il survient à l'heure où se mettent en place les nouveaux rythmes scolaires. Il s'agit officiellement de « faire évoluer l'action des différents intervenants (enseignants et éducateurs sportifs) » pour mieux articuler les différents temps de l'enfant.

## LE SPORT SCOLAIRE MENACÉ ?

Certes, en appelant à la complémentarité des différents partenaires, ni la réforme des rythmes scolaires, ni a fortiori la conven-

tion avec le CNOSF ne remettent en cause la spécificité du modèle éducatif français, orchestré et régulé institutionnellement par les fédérations du sport scolaire : l'Usep pour les écoles publiques, l'UNSS pour les collèges et lycées, l'Ugsel pour l'enseignement privé. Ce modèle repose sur deux piliers : d'un côté, l'EPS pour tous, enseignement disciplinaire obligatoire intégré dans le socle commun des apprentissages ; de l'autre, le sport scolaire, pratiqué sur la base du volontariat dans le cadre d'une association sportive. « Le sport scolaire est le prolongement naturel de l'EPS, en s'appuyant sur les activités physiques et spor-

## MINISTÈRES DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DES SPORTS : DÉFINITION COMMUNE

Quelle distinction votre ministère établit-il entre « sport scolaire » et « sport à l'école » ? La réponse formulée par les services de Benoît Hamon, ministre de l'Éducation nationale, et de Najat Vallaud-Belkacem, ministre des Sports, est identique.

« Dans le cadre scolaire ou hors temps scolaire, les pratiques sportives occupent une place privilégiée à l'école et répondent à des enjeux éducatifs et pédagogiques multiples.

Le « sport à l'école » désigne improprement l'ensemble des activités physiques, sportives ou artistiques proposées au cours des différents temps de l'école : l'éducation physique et sportive (EPS), discipline d'enseignement obligatoire de la maternelle à la terminale, les enseignements EPS optionnels proposés aux élèves de lycée, la pratique sportive plus soutenue proposée dans les sections sportives scolaires, les activités physiques et sportives proposées par les fédérations sportives locales, le sport scolaire enfin proposé aux

élèves volontaires. Dans un vade-mecum publié en avril 2012, le ministère\* avait choisi de parler de « pratiques sportives à l'école » et non de « sport à l'école » pour désigner l'ensemble des activités physiques et sportives proposées à l'école.

Le « sport scolaire » offre aux élèves volontaires la possibilité de pratiquer des activités physiques et sportives dans le cadre de l'association sportive (AS) de leur école ou de leur établissement. Cet engagement volontaire se traduit par une adhésion à l'AS et la prise d'une licence. Les fédérations sportives scolaires, comme l'Usep, l'UNSS ou l'Ugsel, animent ce réseau d'associations et organisent rencontres et compétitions.

Le sport scolaire joue un rôle fondamental dans l'accès des jeunes aux sports et à la vie associative créant une dynamique et une cohésion au sein des communautés éducatives et entre les écoles et les établissements. Il contribue à l'éducation à la santé et à la citoyenneté. » ●

\*de l'Éducation nationale.



Rencontre Usep handball en Haute-Garonne.

tives pour développer la vie associative et la citoyenneté», rappelle Benoît Lasnier, directeur national de l'Usep.

L'importance des fédérations sportives scolaires est d'ailleurs réaffirmée dans la convention entre les pouvoirs publics et le CNOSEF : «Elles jouent un rôle essentiel d'interface entre le système éducatif et les fédérations sportives. Elles sont des structures ressources et constituent un appui essentiel à la mise en œuvre de la convention.»

Pourtant, la nouvelle donne suscite de vraies inquiétudes. Certains enseignants voient dans les ateliers organisés par les clubs ou les collectivités locales sur le temps périscolaire un cheval de Troie qui, à terme, pourrait conduire à la disparition de l'EPS des programmes scolaires. Le sport deviendrait une activité externalisée, assurée par des intervenants étrangers à l'institution scolaire. La notion de sport scolaire perdrait alors tout son sens... et l'Usep son rôle central. «Il y a un vrai risque, confirme en «off» un interlocuteur du monde sportif. Là où l'Usep n'est localement pas implantée, il n'y a pas de raison qu'on la sollicite.»

Cette crainte est alimentée par le flou qui entoure la notion de «sport à l'école» et par la confusion entretenue plus ou moins volontairement avec celle de «sport scolaire». Pour les non-initiés, les parents d'élèves par exemple, la différence entre

les deux est souvent difficile à cerner. «On constate une méconnaissance générale concernant l'EPS, le sport scolaire et le rôle de l'Usep, reconnaît Vincent Guyot, délégué départemental du Vaucluse. C'est en organisant des rencontres sur le temps scolaire qu'on arrive à leur faire mieux comprendre et identifier notre rôle.»

Mais cette confusion n'est pas seulement le propre des parents. «Le «sport à l'école», c'est un terme qui s'entend de plus en plus communément au sein du milieu éducatif et sportif, note Jean-Michel Sautreau, président de l'Usep. Pour autant, nous constatons que le ministère de l'Éducation nationale n'oublie jamais les structures du sport scolaire dans les contacts établis entre ce ministère et les fédérations sportives. Par contre, ce qui nous chagrine, c'est qu'il puisse être parfois affirmé qu'il ne se passe rien, ou si peu, à l'école. Alors que le volume et la qualité des activités générées par le sport scolaire, en particulier en partenariat avec des fédérations sportives, atteste du contraire, et ce toujours en complément de l'EPS.»

## UN DIALOGUE FÉCOND

Interrogées à ce sujet, les fédérations sportives qui ont répondu à notre sollicitation ne laissent pourtant planer aucune ambiguïté. «La fédération française d'athlétisme

s'inscrit naturellement dans la démarche de l'Usep en souscrivant à sa distinction entre sport scolaire et sport à l'école», déclare Bernard Amsalem, président de la Fédération française d'athlétisme. «Il est bien évident que pratiquer une activité physique et sportive à l'école ne peut avoir exactement la même signification et les mêmes implications que de faire simplement du «sport à l'école», renchérit la Fédération française de football. C'est la raison pour laquelle il nous paraît tout naturel de travailler avec le ministère chargé des Sports, celui de l'Éducation nationale, et l'Usep.»

À l'instar d'autres fédérations, ces deux-là ont déjà engagé une réflexion de fond pour adapter leurs interventions au milieu scolaire. Depuis des années, des partenariats sont noués à l'échelon local ou national, l'Usep jouant le rôle d'interface entre le monde de l'école et celui du sport. Pour Bernard Amsalem, cette collaboration se traduit très concrètement par des rencontres d'athlétisme où les enfants sont «à la fois athlète, juge officiel et organisateur (...), dans le cadre des valeurs partagées de l'éducation à l'autonomie, à la santé et à la citoyenneté» et d'une «culture pédagogique commune». Plusieurs fédérations sportives observent également que les partenariats noués avec l'Usep amènent souvent les clubs à repenser leurs manières de faire.

► À cet égard, les Projets éducatifs de territoire (PEdT), sur lesquels sont censés s'appuyer la refondation de l'école et la réforme des rythmes scolaires, pourraient renforcer le dialogue amorcé depuis de nombreuses années entre le sport « scolaire » et le sport « civil ». Au sein même de l'Usep, certains veulent voir cette réforme comme une chance. *« Cela permet de croiser les regards sur les enfants, s'enthousiasme Jean-Claude Lanoë, président de l'Usep des Côtes-d'Armor. L'école ne doit pas être une forteresse. Personnellement, je suis attaché à ce que des fédérations sportives viennent dans l'école et travaillent avec nous. Dans les Côtes-d'Armor, nous avons bien balisé les choses, de façon à ce que les comités sportifs prennent contact avec les conseillers pédagogiques de circonscription. Cela permet une meilleure connaissance mutuelle. »*

La FCPE, Fédération des conseils de parents d'élèves, souligne aussi que cette réforme représente l'occasion d'harmoniser enfin les différents temps de l'enfant. *« Le PEdT permet de mieux articuler le temps scolaire, le temps périscolaire et l'intervention des différents acteurs éducatifs qui participent de manière complémentaire à l'éducation des enfants. Repenser l'emploi du temps des enfants en fonction de leurs besoins et faire entrer d'autres acteurs dans l'école, tout en permettant une meilleure articulation de leurs interventions est une véritable avan-*

*cée ! Cela suppose bien sûr que tous les adultes se réunissent autour d'une même table en faisant passer l'intérêt des enfants avant le leur et définissent ensemble le rôle et la place de chacun ainsi que des objectifs éducatifs communs. »*

### DES OBJECTIFS PARFOIS DIVERGENTS

C'est dans ces objectifs que peuvent néanmoins se dessiner des divergences. *« Parler de sport scolaire, c'est faire référence à l'école en tant que champ éducatif, avec les objectifs qui vont avec, martèle Jean-Michel Sautreau. C'est pourquoi, si nos visées peuvent correspondre à celles des fédérations sportives, par exemple en ce qui concerne la qualification des intervenants et la qualité des activités, ce qui prime à nos yeux est le caractère éducatif de celles-ci. »*

Or, même les fédérations sportives qui s'affirment convaincues de la nécessité d'adapter les contenus qu'elles proposent aux élèves ne maîtrisent pas toujours ce qui est conduit sur le terrain. Un décalage particulièrement sensible dans les PEdT. *« La réalité du dispositif se joue au plan local, remarque Patrick Banizette, référent scolaire pour la Fédération française de rugby. La FFR peut*

*inciter ses clubs à solliciter l'Usep afin de coordonner les actions sur le temps périscolaire, mais elle ne peut aller au-delà de cet encouragement... Or il faut bien être conscient que la formation de base des gens qui font vivre les clubs est avant tout sportive. Le discours fédéral peut se perdre en route... »*

Le CNOSF affiche également très clairement l'objectif de faire du sport à l'école une passerelle vers les clubs. *« Pour moi, l'Usep ne*



Rencontre Usep badminton.

## UGSEL ET UNSS, L'EPS POUR RÉFÉRENCE

**Comment les autres fédérations sportives scolaires voient-elles leur rôle dans les évolutions en cours ?**

Du côté de l'Ugsel (Union générale sportive de l'enseignement libre), la distinction entre sport scolaire et sport à l'école rejoint celle de l'Usep : *« Le sport scolaire est une proposition éducative faite aux élèves dans le cadre de leurs apprentissages à l'école. Il vient en complémentarité et en continuité d'une éducation physique et sportive. Le sport à l'école, proposition également intéressante, prend par contre davantage son ancrage dans la découverte d'une activité codifiée et plus compétitive. Dans le cadre d'un partenariat sportif fédéral, il permet alors de créer des liens entre une EPS, une animation sportive scolaire et le sport en club. »* Les objectifs de l'Ugsel sont clairs : *« Notre rôle n'est pas de construire des sportifs de haut niveau mais de promouvoir le développement de la personne dans son identité corporelle. »*

Nettement plus axée sur la compétition, l'UNSS (Union nationale du sport scolaire) insiste également sur le lien indéfectible qui la lie à la discipline d'enseignement qu'est l'EPS, et la différence de ce fait des fédérations délégataires. *« Les rencontres sont des prétextes pour atteindre les mêmes compétences, celles des programmes, affirme son directeur national, Laurent Petrynka. Le chemin est différent mais le but est le même. »* Dès lors, la distinction entre sport scolaire et sport à l'école rejoint celle de l'Usep. *« Ce débat ne nous intéresse à l'UNSS que s'il n'y pas d'opposition mais des réflexions liées aux liens, aux cohérences, aux complémentarités au service d'un seul but : la réussite des élèves. Par expérience, les compétitions que nous organisons, du niveau district jusqu'au niveau international, sont de formidables catalyseurs pour créer de la compétence et de l'intelligence. Les jeunes "élèves sportifs" à l'UNSS apprennent à jouer, arbitrer, organiser, accompagner, débattre, faire un reportage, traduire, et ceci pour des publics parfois éloignés de la réussite. » ●*



Philippe Brenot / Archives En Jeu



Rencontre Scolarugby en Savoie.

doit pas proposer une fin en soi mais une première sensibilisation à la pratique sportive associative, expose Denis Masseglia. Nous sommes dans un étonnant paradoxe où les clubs cherchent à recruter des jeunes à chaque rentrée scolaire et constatent souvent qu'ils ne sont pas à saturation, alors que tous les jeunes passent par l'école. Celle-ci devrait les inciter à aller dans un club, or ce n'est pas souvent le cas. » Pour le président du CNOSE, si l'Usep a un rôle important à jouer, c'est avant tout en tant que « premier maillon » : « C'est en club en effet qu'il est le plus simple et le plus efficace pour un jeune d'apprendre la vie en groupe et d'acquérir des repères qui lui seront précieux toute sa vie. Laissons au jeune la possibilité de prendre du plaisir à travers la pratique sportive en club. Le reste, ce que l'on appelle généralement le complément d'éducation, viendra de soi à travers l'apprentissage des règles de l'associativité. »

## LES ÉLUS LOCAUX S'INTERROGENT

Du côté des élus locaux, amenés à mettre en musique la réforme des rythmes scolaires, le rôle de l'Usep est aussi un sujet de questionnement, notamment quant à la place de celle-ci dans les temps d'activités périscolaires (Tap). Pour autant, estime Marie-Claude Serres-Combourieu au nom

de l'Association des maires de France, la « nouvelle donne » entre les collectivités locales et l'Usep entraînée par le « passage du "sport scolaire" à la notion de "sport à l'école" » tend « certainement vers une utilisation des compétences et de l'expertise des enseignants ». Concernant les temps d'activités périscolaires, l'AMF juge « souhaitable que l'Usep poursuive son action, même s'il n'y a plus aucune obligation en la matière, et participe (quand elle existe) au Projet éducatif territorial et, par convention, à sa mise en œuvre. Mais cela pose la question des conditions d'intervention du personnel de l'Éducation nationale dans les rythmes scolaires. Il s'agit en effet d'animations, de sensibilisation et pas d'éducation relevant de décisions qui incombent aux communes ou aux intercommunalités. »

Animation ou éducation ? Les impératifs du terrain risquent de dicter de manière diverse les priorités assignées aux Tap. Pour éviter les dérives, il convient sans doute que soit donnée une définition la plus précise possible au temps dit périscolaire. « Ce temps ne peut ni ne doit être un temps d'EPS, champ disciplinaire à part entière. Il ne peut ni ne doit non plus être un temps de club : pourquoi un enfant ferait-il deux fois la même chose dans deux lieux différents ? Il est donc nécessaire de travailler avec les

fédérations sur un contenu qui évite tout risque d'externalisation de l'EPS et qui n'empêche pas l'activité des clubs » argumente Jean-Michel Sautreau. Car ces mêmes clubs peuvent aussi se sentir menacés en voyant les ateliers sportifs se poser en concurrents de leurs propres activités et leur faire perdre des adhérents...

## UN PROBLÈME DE FORMATION

Un travail commun est en cours pour aider les acteurs de terrain à s'y retrouver. Reste un point noir, qui touche à l'institution scolaire elle-même : « La formation en EPS des futurs professeurs des écoles est très réduite, s'inquiète Hélène Grappin, déléguée départementale du Jura. Récemment je suis intervenue une demi-journée en École supérieure du professorat et de l'éducation (Espé) pour leur parler de l'Usep : la majorité ne fait pas la différence entre les cycles d'EPS en classe et le sport scolaire ! Et ils se sentent très démunis pour proposer des activités physiques et sportives à leurs futurs élèves. »

C'est là le plus grand paradoxe : la vraie menace sur le sport scolaire tient peut-être moins à l'entrée dans l'école de nouveaux intervenants qu'à l'incapacité des enseignants du premier degré à proposer des activités physiques et sportives aux élèves... ●

SOPHIE GUILLOU

## L'EXEMPLE DE LA FÉDÉRATION DE PÉTANQUE

# « Une co-éducation dans la cohérence »

**La Fédération française de pétanque mène une réflexion de fond sur la manière d'intervenir dans le milieu scolaire. Un cheminement détaillé dans une contribution reproduite ici dans son intégralité.**

**N**otre fédération a très vite constaté qu'elle ne pouvait revendiquer une place dans l'école républicaine sans se livrer à une réflexion sur la nature même de l'activité qu'elle régleme aujourd'hui. Vouloir que les élèves aient une activité de pétanqueurs aurait pu être une erreur. Au mieux, de façon ponctuelle, l'institution scolaire acceptait que le joueur de « haut niveau » puisse démontrer, parler, éventuellement ébahir, en exposant sa vie de sportif comme pouvait le faire un artiste reconnu, en confrontant aux élèves ses expériences du sensible.

Ni le corps enseignant, ni les programmes, ni les cadres, ne donnent une place au sport (encore moins à notre sport), en tant que tel. À partir de ce constat (sans ignorer que quelques expériences positives ont lieu dans certaines classes çà et là), quelles transpositions, quelles transformations rendraient alors « l'objet culturel sportif » acceptable pour élever de futurs citoyens, garçons et filles, adroits et maladroits, motivés ou non, présents de façon obligatoire ?

### LÉGITIMITÉ

L'Usep s'est emparée légitimement de cette réflexion, et l'affine encore aujourd'hui en distinguant de façon volontariste les concepts de « sport scolaire » et de « sport à l'école ». Cette fédération, véritable interface entre le monde scolaire et le monde sportif, est habilitée plus que nous à proposer et organiser, dans un temps qui lui est propre, la vie sportive de l'enfant à l'école. Mais, le sport à l'école, même sous l'égide de l'Usep, a fortiori si des intervenants extérieurs à la classe y participent, est-il plus légitime ?

L'évolution des mentalités, des coutumes et des moyens scolaires semblerait aujourd'hui faire pencher pour un « oui », mais les lois et règlements de l'acte d'enseigner laissent encore toute la responsabilité au seul maître des lieux, le professeur des écoles. C'est bien



Rencontre Usep pétanque en Vaucluse.

normal, et la vigilance est de mise, si l'on ne veut pas souscrire à ce que le journaliste Jean de Pierrefeu (1883-1940) écrivait : « *Le sport, quelle belle machine à faire le vide dans les cerveaux.* »

Nous concevons donc que le sport dans cette acception ne soit pas à sa place à l'école, mais le comité directeur de notre fédération, avec le concours de sa direction technique nationale, souhaite infléchir sa politique de formation en général, et mettre au centre de ses préoccupations la notion de conduite plus que de comportement, mettre au centre du joueur plus que le jeu. Elle veut orienter ses contenus et ses structures pour équilibrer les exigences légitimes d'obtention d'une performance avec la manière d'y parvenir. Elle veut donner à ses cadres pédagogiques, pour la formation et l'entraînement, la compétence de faire bouger le curseur, nécessairement difficile à maîtriser, entre le contenu et le contenant, entre le produit visé et le processus pour l'atteindre, entre la pétanque et le joueur.

Cette transformation étant enclenchée, de nouveaux partenariats prennent alors tout leur sens. Des conventions nationale, régionales, départementales avec l'Usep et l'Édu-

cation nationale, sont en cours de signature, chacun connaissant mieux son statut et son rôle auprès d'un enfant, d'un élève ou d'un joueur ; dans le temps scolaire, toutes les institutions unissent leurs efforts pour proposer des contenus rénovés, mis ensuite à la disposition de l'Usep, et donc au choix de chaque enseignant. La logique du « gagnant-gagnant » est désormais sur de bonnes voies, même si les transpositions didactiques de chacun sont encore à affiner. Si le « sport pétanque », compris comme objet culturel à part entière, affirme ses valeurs humanistes, si les compétences nécessaires à s'affronter individuellement ou collectivement résistent aux déviances propres au gain, sans rien abandonner des aptitudes et capacités d'adresse et de maîtrise de soi, alors la co-éducation devient possible. La cohérence dans le parcours éducatif de l'enfant en devient plus riche et préparatoire, de fait, à la pratique volontaire, normée et tranchée, pratique sportive de haut niveau, but légitime de notre fédération. ●

**JEAN-PAUL GOFFOZ,**  
RÉFÉRENT FORMATION, FF PÉTANQUE\*

\*Jean-Paul Goffoz est ancien inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional (IA-EPR) en EPS.